



Attouchement viol quel sont mes recours au pres de la justice ?

Par **JOHANNA87**, le **05/08/2012** à **18:59**

Bonjour,

voila mon histoire , a 16 ans et demi mon beau pere ma fait des attouchement au niveau du sexe , j'en ai parler a ma mere qui ne ma cru , j'ai essayer de porter plainte mai etant mineur ma mere a dit au gendarme ke je menter (que je passer une soit disant mauvaise phase du au manque de mon pere que je ne voyait plus) , et en 2008 alors ke je viver chez a mere , celui ci a abuzer de moi un matin mais etant tres choqué je n'ai pu en parler a ma mere qui ne m'aurait jamais cru , jaqimerai savoir quel choze je pourrai faire car j'ai une soeur de 16 ans et moi meme au meme age il en a voulu profiter , il me toucher les seins , les fesses bref meme devant ma mere , elle trouver ca tres drôle, il faudrai que je sache deja pour mon histoire kes ke je pourrai faire comme demarche pour que cet homme soi puni pour le mal qui ma fait , merci de vos reponce

Par **trichat**, le **07/08/2012** à **19:28**

Bonjour,

Ci-dessous adresse du site gouvernemental concernant les violences faites aux femmes :

<http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/>

Si pour l'instant, vous ne pouvez pas vous faire entendre, lorsque vous serez majeure (assez rapidement), vous pourrez déposer plainte pour les faits que vous rapportez.

Votre mère, qui est apparemment au courant de cette situation, pourrait être également poursuivie pour non-dénonciation de ces faits, voire pour complicité. Ces faits sont pénalement répréhensibles.
Courage.

Par **JOHANNA87**, le **08/08/2012 à 11:36**

actuellement j'ai bientôt 25 ans, en 2008 j'avais 21 ans mais je n'ai pas appelé et non plus fait des démarches car je me suis retrouvée à la rue suite à un choix que ma mère m'a fait prendre, bref, l'acte de cet homme me gâche la vie, cela a beaucoup affecté ma relation avec l'homme, bon depuis j'ai eu deux enfants et l'homme avec qui je suis (le père de mes enfants) a eu et a beaucoup de patience et de respect pour moi, mais lorsque par une question on te demande si tu prends ou si tu as des nouvelles de ta mère, le soir même et les jours qui le précèdent, je fais ce cauchemar de revivre ce que cet homme m'a fait, j'ai un dégoût mais une rage d'avancer, mais je souffre en silence, mon homme me soutient dans ma démarche, et puis les membres de ma famille ne veulent pas entendre parler de cette histoire, qui est jugée comme mensonge de ma part ou alors car c'est un sujet assez délicat à parler, bref...merci de la réponse.

Par **JOHANNA87**, le **08/08/2012 à 11:45**

merci beaucoup pour ce lien, ça me rassure, comme le laps de temps que j'ai pour porter cette histoire au clair et surtout à la justice, je vais appeler prochainement et voir tout ça, je redonnerai des nouvelles de mes démarches afin que si ça peut aider certaines personnes, en tout cas merci merci BEAUCOUP !!!!!

Par **trichat**, le **08/08/2012 à 13:31**

Bon courage et surtout ne baissez jamais les bras.
Les pervers doivent être éliminés.
Cordialement.

Par **JOHANNA87**, le **08/08/2012 à 13:41**

BIG UP ^^

Par **beautiful world**, le **19/10/2012 à 10:46**

bon courage johanna

Par **herve38940**, le **19/11/2012** à **23:45**

Bonsoir , l'affaire datant de 2008 , les faits sont malheureusement prescrits , l'auteur ne peut pas être poursuivi pour ce délit .

La prescription pour un délit est de 3 ans .

Cordialement

Par **trichat**, le **20/11/2012** à **08:35**

Bonjour,

Les violences faites aux femmes sont un fléau à éradiquer. Et la loi protège particulièrement les mineur(e)s victimes de violences sexuelles et/ou de viols.

Et les délais de prescription sont allongés et décomptés à partir de la majorité de la victime :

- 20 ans à partir de la majorité pour les actes de viol constitutifs de crimes (soit jusqu'à 38 ans);

- 10 ans à partir de la majorité pour les actes de violences sexuelles constitutifs de délits (soit jusqu'à 28 ans).

Johanna est parfaitement dans l'un et l'autre des cas et si elle le souhaite, peut encore engager une procédure pénale.

Pour information, lien vers site du gouvernement "violences faites aux femmes":

<http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/Pour-lutter-contre-les-viols-et.html>

Cordialement.